

*Privilège—M. Boudria*

Il va sans dire qu'un député doit exercer ses fonctions comme il faut et que toute tentative de semer la confusion sur l'identité d'un député risque d'empêcher ce député de remplir ses fonctions comme il se doit.

S'il est vrai que tous ce qui peut semer la confusion quant à l'identité d'un député constitue une atteinte à nos privilèges, j'estime que tous ce qui sème la confusion quant au sens du mot «parlementaire» est tout aussi inacceptable.

Je voudrais également porter à votre attention le cas de Sperry & Hutchison, un cabinet qui s'est rendu coupable d'outrage à la Chambre en se servant du hansard à des fins publicitaires. Par conséquent, si l'usage d'un document parlementaire à des fins sans rapport avec le Parlement est considéré comme une atteinte à nos privilèges, la même rigueur doit s'appliquer à l'usage abusif du mot «parlementaire».

En 1983, un dénommé Harry Rosen a publié dans le *Citizen* d'Ottawa et deux autres journaux des annonces publicitaires qui représentaient la colline parlementaire avec la légende suivante:

Madame la Présidente, je propose que nous nous ajournions pour pouvoir tous nous rendre à l'inauguration du nouveau magasin de Harry!

Au nom de la Présidente, notre légiste a écrit à M. Rosen et aux journaux en question pour leur ordonner de cesser la publication de cette annonce. J'ai une copie de cette annonce qui était conçue de façon à faire croire faussement aux gens que les parlementaires avaient tenu certains propos.

Je ne veux pas dire que toute utilisation non autorisée du mot «parlementaire» est inacceptable. Ce serait ridicule comme vous en conviendrez, j'en suis sûr. Néanmoins, j'estime inacceptable de chercher à faire croire aux gens qu'une chose a un rapport avec le Parlement quand ce n'est pas vrai. C'est pourquoi j'estime que vous devriez examiner le cas que je vous signale.

[Français]

Monsieur le Président, concernant le mépris de l'autorité du Parlement le Président disait, le 29 octobre 1980, à la page 4214 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre, et je cite:

Je puis assurer aux députés que le mépris de l'autorité du Parlement a une telle étendue que rien n'empêchera la Chambre de constater la violation des privilèges des députés ou de la Chambre.

Monsieur le Président, c'était ce que M<sup>me</sup> la Présidente disait le 29 octobre 1980.

[Traduction]

Joseph Maingot, C.R., a sans doute très bien résumé le problème à la page 196 de son ouvrage intitulé *Parliamentary Privilege in Canada*, où il est dit ceci:

Il y a outrage chaque fois que la Chambre considère qu'un outrage a été commis.

Même si le cas qui nous intéresse n'a aucun précédent, personne ne pourra dire qu'il ne s'agit pas d'un outrage simplement parce que la question n'a pas été portée à l'attention du Parlement. En fait, on se sert d'un satellite pour radiodiffuser de la propagande au nom d'un parti politique. C'est déjà répréhensible en soi, mais qu'on le fasse sous le nom du Parlement constitue selon moi un outrage à la Chambre.

Je crois par ailleurs que cela risque d'enfreindre des lois du Parlement comme la Loi sur la Colline du Parlement, la Loi sur les marques de commerce et le Parti conservateur est peut-être coupable d'essayer de faire croire qu'un service est autre chose qu'il n'est en réalité.

En bref, je trouve que de par la stature même de cette institution, nous avons le pouvoir d'empêcher quelqu'un ou quelque chose d'essayer de saper l'autorité et la dignité du Parlement de notre pays.

[Français]

Je vous remercie, monsieur le Président, pour le temps que vous m'avez accordé afin de faire cette présentation.

[Traduction]

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait abordé cette question importante aujourd'hui. Je suppose que bien des députés sont allés dans leur circonscription durant la fin de semaine; ils ont sans doute été abordés par leurs électeurs qui leur ont posé des questions au sujet de ce nouveau service venant de la Colline du Parlement ou qui leur ont demandé s'il s'agissait de ce qu'on a parfois appelé «la TV conservatrice» ou «Le réseau des bonnes nouvelles conservatrices» ou autrement.

Je trouve que c'est grave. A titre de députés, nous savons très bien que le Parlement revêt une certaine signification pour les Canadiens. Cette institution qui englobe la Chambre des communes et le Sénat, est bien comprise par les Canadiens. Les traditions, les institutions, les habitudes et les procédures parlementaires sont plus ou moins connues des Canadiens. Le Parlement est un symbole; il représente un lieu où sont exprimées et débattues des opinions différentes venant de toutes les régions du pays et où l'on prend des décisions.

● (1520)

Le dictionnaire décrit le Parlement de façon simpliste comme une assemblée qui fait les lois d'un pays. Voici cette assemblée, c'est la Chambre des communes et le Sénat malheureusement. Je dis cela parce que je me demande si c'est un bien.

Les Canadiens éprouvent un certain respect à l'égard du Parlement. Le Parlement est devenu un symbole très important pour tous les gens libres.

Je regrette de vous mentionner cela, monsieur le Président, mais il s'agit de savoir si nous sommes en présence ou non d'une question de privilège. Au cours du week-end, on m'a rappelé qu'il existe, dans tous les pays du monde, des agences de presse officielles qui transmettent les nouvelles officielles. Je n'ai pas besoin de citer les noms de ces agences, car nous les connaissons tous très bien. La semaine dernière, on a annoncé qu'il y aurait maintenant «une vision officielle» de l'actualité, qui serait la vision du gouvernement, et non pas celle du Parlement ou de l'Opposition.